

n° 7 - D 26.10.2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-six octobre à neuf heures, le conseil d'administration de l'Université Grenoble Alpes était rassemblé en séance plénière sous la présidence de Monsieur Patrick LEVY, président.

Point à l'ordre du jour :

6.1 Budget rectificatif n°2 SIUAPS

Membres présents : LEVY Patrick, BARBIER Emmanuel, COURTOIS Hervé, LBATH Ahmed, LEBARBE Thomas, FILIPPI Lionel, MARTIN-MERCIER Sylvie, PAPA Françoise, WENDLING Olivia, BORRAS Isabelle, FORESTIER Gérard, GUINET Éric, KAFI Mitra, MABED Abdelmalek, ROGEAT Elise, CROUZET Lucas, BOLF Edith, GARNIER Jocelyne, LOUIE France-Dominique, PARET Jérôme.

Membres représentés : VIANNET Sylvie (procuration à LEVY Patrick), Sébastien BERNARD (procuration à WENDLING Olivia).

Membres absents ou excusés : tous les autres membres.

Vu le Code de l'éducation et notamment ses articles L711-1 et suivants,
Vu les articles 202 et 210 à 214 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu les statuts de l'Université Grenoble Alpes adoptés par l'assemblée constitutive provisoire le 3 novembre 2015 et modifiés,
Vu l'avis de la commission des finances du 18 octobre 2018,

Considérant les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale et des opérations pluriannuelles en annexe ;

Article 1 :

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver les autorisations budgétaires suivantes :

- **43 165 €** d'autorisations d'engagements dont :
 - **0 €** en personnel ;
 - **43 165 €** en fonctionnement ;
 - **0 €** en investissement.

Le montant total des autorisations d'engagement est donc porté après ce budget rectificatif à 858 178 €.

- **43 165 €** de crédits de paiements dont :
 - **0 €** en personnel ;
 - **43 165 €** en fonctionnement ;
 - **0 €** en investissement.

Le montant total des crédits de paiement est donc porté après ce budget rectificatif à 858 178 €.

- **55 000 €** de recettes ;

Le montant total des recettes est donc porté après ce budget rectificatif à 889 139 €.

- **11 835 €** de solde budgétaire pour ce budget rectificatif. Le solde budgétaire est donc porté après ce budget rectificatif à 30 961 €

Article 2 :

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver les prévisions budgétaires suivantes :

- **0 €** de résultat patrimonial (portant le résultat total à 0 € sans changement par rapport au BR1 de 2018).
- **11 835 €** de capacité d'autofinancement (portant la CAF totale à 73 211 €)
- **11 835 €** de variation de fonds de roulement (portant la variation totale à 30 961 €)

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	37
Membres présents	20
Membres représentés	2
Nombre de votants	22
Voix favorables	19
Voix défavorable	0
Ne prend pas part au vote	0
Abstentions	3

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, le budget rectificatif n° 2 pour le SIUAPS tel que présenté.

Publié le : 09.11.2018

Transmis au Rectorat le : 09.11.2018

Fait à St- Martin- d'Hères, le 29 octobre 2018

Pour le Président et par délégation

Le Directeur général des services,
Joris BENELLE et par délégation
Le Directeur général des services
Joris BENELLE